

DÉLIBÉRATION 2023 27 – Approbation du compte administratif 2022 « BUDGET ANNEXE »

Séance du Comité syndical du 20 juin 2023

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires exécutées sur chaque exercice comptable. Le compte administratif est le document qui récapitule les réalisations effectives de l'exercice N-1, en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice 2022 de l'ordonnateur et doit être approuvé par l'assemblée délibérante. Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, les écritures dégagent en synthèse les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 55 607 806,16	G 57 812 813,97
	Section d'investissement	B 36 605,05	H 30 195,62
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 256 237,92	I
	Report en section d'investissement (001)	D	J 66 685,80
	TOTAL	55 900 649,13 =A+B+C+D	57 909 695,39 =G+H+I+J

RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	=K+L
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	55 864 044,08 =A+C+E	57 812 813,97 =G+I+K
	Section d'investissement	36 605,05 =B+D+	96 881,42 =H+J+L
	TOTAL CUMULE	55 900 649,13 =A+B+C+D+E+F	57 909 695,39 =G+H+I+J+K+L

Dépenses de fonctionnement :

55,60 M€ ont été dépensés cette année pour 55,91 M€ de crédits initialement votés :

- 53,7 M€ concernent le paiement du marché Velib' dont :
 - 44,76 M€ pour le forfait et BPU et autres commandes (neutralisations, déposes de stations...) ;
 - 1,64 M€ concerne la commande de nouvelles stations ;
 - 0,83 M€ pour l'exploitation des vélos à assistance électrique supplémentaires ;
 - 1,08 M€ pour l'indemnité vol et vandalisme ;
 - 3,63 M€ pour l'intéressement sur les recettes
 - 0,91 M€ pour la surutilisation des vélos à assistance électrique (avenant 8).
- 1,43 M€ au titre des frais de personnel contre 1,32 M€ en 2021.
- 0,40 M€ de charges à caractère général contre 0,27 M€ en 2021.

Recettes de fonctionnement :

Le budget annexe Velib' a enregistré 57,81 M€ de recettes en 2022, pour 55,91 M€ budgétés durant l'année.

- 29,98 M€ de contributions des collectivités, soit 23,88 M€ des collectivités plus 6,1M€ de la Métropole du Grand Paris ;
- 25,35 M€ de recettes usagers soit près de 5,8 M€ de plus qu'en 2021 ;
- 0,37 M€ au titre des remboursements de neutralisations et déposes contre 0,46M€ en 2021.
- 2,2 M€ au titre des produits exceptionnels dont 2,1 M€ au titre de pénalités et 0.1 M€ au titre de mandats annulés

Résultat de fonctionnement (excédent) : + 2 205 007,81 €

L'excédent de la section de fonctionnement s'explique principalement par les pénalités de plus de 2,1 M € titrées au titulaire du marché.

Dépenses d'investissement :

36 605,05 € ont été dépensés cette année pour 131 881,42 € de crédits initialement votés :

- 35 000 € au titre des remboursements de cautions des neutralisations.

Recettes d'investissement :

Le budget annexe Velib' a enregistré 30 195,62 € de recettes en 2022 pour 131 881,42€ budgétés dans l'année.

- 25 000,00 € au titre des cautions de neutralisations.
- 5 195,62 € d'opérations d'ordre.

Résultat d'investissement (déficit) : - 6 409,43 €

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner et d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe Velib' Métropole joint en annexe.

Je vous prie, mes cher.e.s collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Président

DÉLIBÉRATION 2023 27 –
Approbation du compte administratif 2022 « BUDGET ANNEXE »

Séance du Comité syndical du 20 juin 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu le rapprochement des comptes entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable public,
Vu les statuts du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole,
Vu les statuts de la régie Velib',
Vu l'avis du Comité syndical intervenant en substitution du Conseil d'exploitation,
Considérant que **Monsieur Patrice Pattée**, a été désigné pour présider l'adoption du compte administratif,
Considérant que Monsieur Sylvain Raifaud, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à **Monsieur Patrice Pattée**, pour le vote du compte administratif,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DONNE ACTE des opérations effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice 2022 présentées dans le compte administratif joint en annexe. Ci-dessous la synthèse par section :

Section Fonctionnement :

- Recettes : **57 812 813,97 euros**
- Dépenses : **55 607 806,16 euros**

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 : **+ 2 205 007,81 euros.**

Soit un résultat global cumulé de fonctionnement de : **+ 1 948 769,89 euros**, compte tenu du déficit 2021 reporté de : **- 256 237,92 euros.**

Section Investissement :

- Recettes : **30 195,62 euros**
- Dépenses : **36 605,05 euros**

Soit un déficit d'investissement de l'exercice 2022 de : **- 6 409,43 euros.**

Soit un résultat global cumulé d'investissement de : **+ 60 276,37 euros**, compte tenu de l'excédent reporté de 2021 : **+ 66 685,80 euros.**

Soit un EXCEDENT global de clôture 2022 : + 2 009 046,26 euros

Article 2 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont présentés par chapitre dans l'annexe jointe.

 Le Président,
Patrice Pattée
Patrice Pattée

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-2023-27-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202327-totem-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

REGIE VELIB - AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20002162400040

POSTE COMPTABLE : DRFIP IDF PARIS

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : RÉGIE AUTONOME VELIB' (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202327-totem-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	19
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture 075-200021624-20230621-202327-totem-DE	Sans Objet
Date de réception préfecture : 21/06/2023	Sans Objet
	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

22

C1.2 - Actions de formation des élus

Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Sans Objet

C3.6 - Identification des flux croisés

Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures

24

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 67890	AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE RÉGIE AUTONOME VELIB'	Accusé de réception en préfecture 075-200021624-20230621-2023371-Rem-DE Date de réception préfecture : 21/06/2023 CA 2022
-----------------------------------	---	---

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	Accusé de réception en préfecture 075-200021624-20230621-202327-tolem-DE Date de réception préfecture : 21/06/2023
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	I B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

Accusé de réception en préfecture

075-200021624-20230621-202327-plem-DE

Date de réception préfecture : 21/06/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	55 607 806,16	G	57 812 813,97
	Section d'investissement	B	36 605,05	H	30 195,62
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	256 237,92 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	66 685,80 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
		55 900 649,13		57 909 695,39	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	
		0,00		0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	
		55 864 044,08		57 812 813,97	
		36 605,05		96 881,42	
		55 900 649,13		57 909 695,39	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre	
			Accusé de réception en préfecture 075-200021624-20230621-202327-totem-DE Date de réception préfecture : 21/06/2023	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	54 173 121,26	53 290 943,56	881 311,93	0,00	865,77
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 445 000,00	1 430 353,72	0,00	0,00	14 646,28
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	1,33	0,00	0,00	8,67
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		55 618 131,26	54 721 298,61	881 311,93	0,00	15 520,72
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		55 658 131,26	54 721 298,61	881 311,93	0,00	55 520,72
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	5 195,62	5 195,62			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 195,62	5 195,62			0,00
TOTAL		55 663 326,88	54 726 494,23	881 311,93	0,00	55 520,72
Pour information		(3) 256 237,92				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 000,00	5 740,40	0,00	0,00	259,60
70	Produits services, domaine et ventes div	22 190 799,79	16 872 541,81	1 560,00	0,00	5 316 697,98
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	31 154 999,98	29 979 000,00	6 000,00	0,00	1 169 999,98
75	Autres produits de gestion courante	0,00	8 681 475,13	0,00	0,00	-8 681 475,13
Total des recettes de gestion courante		53 351 799,77	55 538 757,34	7 560,00	0,00	-2 194 517,57
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 567 765,03	2 266 496,63	0,00	0,00	301 268,40
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		55 919 564,80	57 805 253,97	7 560,00	0,00	-1 893 249,17
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		55 919 564,80	57 805 253,97	7 560,00	0,00	-1 893 249,17
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202327-totem-D91
Date de réception préfecture : 21/06/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 580,02	0,00	0,00	5 580,02
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	21 301,40	1 605,05	0,00	19 696,35
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	26 881,42	1 605,05	0,00	25 276,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	105 000,00	35 000,00	0,00	70 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	105 000,00	35 000,00	0,00	70 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	131 881,42	36 605,05	0,00	95 276,37
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	131 881,42	36 605,05	0,00	95 276,37
	Pour information	⁽²⁾ 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	60 000,00	25 000,00	0,00	35 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	60 000,00	25 000,00	0,00	35 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	60 000,00	25 000,00	0,00	35 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 195,62	5 195,62		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 195,62	5 195,62		0,00
	TOTAL	65 195,62	30 195,62	0,00	35 000,00

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés
	Pour information	(2) 66 685,80		Asusé de réception en préfecture 07/03/2022 10:21:2022 07/03/2022 Date de réception en préfecture : 27/06/2023	
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		Accusé de réception en préfecture 075-200021624-20230621-202327-totem-D-11 Date de réception préfecture : 21/06/2023
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	54 172 255,49		54 172 255,49
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 430 353,72		1 430 353,72
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,33		1,33
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	5 195,62	5 195,62
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		55 602 610,54	5 195,62	55 607 806,16
Pour information				256 237,92
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	35 000,00	0,00	35 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 605,05	0,00	1 605,05
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		36 605,05	0,00	36 605,05
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 740,40		5 740,40
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	16 874 101,81		16 874 101,81
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	29 985 000,00		29 985 000,00
75	Autres produits de gestion courante	8 681 475,13	0,00	8 681 475,13
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 266 496,63	0,00	2 266 496,63
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		57 812 813,97	0,00	57 812 813,97
Pour information				0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	25 000,00	0,00	25 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 195,62	5 195,62
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		25 000,00	5 195,62	30 195,62
Pour information				66 685,80
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture

075-200021624-20230621-202327-totem-DH

Date de réception préfecture : 21/06/2023

HI

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	54 173 121,26	53 290 943,56	881 311,93	0,00	865,77
60623	Alimentation	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
60628	Autres fournitures non stockées	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	764,84	0,00	0,00	235,16
60636	Vêtements de travail	3 000,00	2 934,96	0,00	0,00	65,04
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	53 557 502,18	53 099 257,71	636 172,84	0,00	-177 928,37
61558	Entretien autres biens mobiliers	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6156	Maintenance	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
6161	Multirisques	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6182	Documentation générale et technique	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6226	Honoraires	325 419,08	185 761,51	0,00	0,00	139 657,57
6228	Divers	20 200,00	133,00	0,00	0,00	20 067,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	406,08	0,00	0,00	-406,08
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00	1 234,46	0,00	0,00	2 765,54
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	230 000,00	0,00	245 139,09	0,00	-15 139,09
62878	Remb. frais à d'autres organismes	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	300,00	0,00	0,00	-300,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	126,00	0,00	0,00	-126,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	25,00	0,00	0,00	-25,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 445 000,00	1 430 353,72	0,00	0,00	14 646,28
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	1 060 000,00	1 108 051,47	0,00	0,00	-48 051,47
6218	Autre personnel extérieur	85 100,00	0,00	0,00	0,00	85 100,00
6331	Versement mobilité	5 000,00	5 186,87	0,00	0,00	-186,87
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	175,63	0,00	0,00	124,37
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	100,00	2 549,48	0,00	0,00	-2 449,48
64111	Rémunération principale titulaires	75 000,00	95 021,44	0,00	0,00	-20 021,44
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	4 000,00	3 976,59	0,00	0,00	23,41
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	200,00	0,00	0,00	-200,00
64118	Autres indemnités titulaires	58 000,00	40 795,82	0,00	0,00	17 204,18
64131	Rémunérations non tit.	60 000,00	74 199,37	0,00	0,00	-14 199,37
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
64138	Autres indemnités non tit.	18 000,00	9 858,75	0,00	0,00	8 141,25
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 500,00	39 885,26	0,00	0,00	-14 385,26
6453	Cotisations aux caisses de retraites	28 000,00	32 693,25	0,00	0,00	-4 693,25
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 000,00	3 410,08	0,00	0,00	589,92
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	500,00	366,99	0,00	0,00	133,01
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	650,00	0,00	0,00	-150,00
6478	Autres charges sociales diverses	8 000,00	11 943,00	0,00	0,00	-3 943,00
6488	Autres charges	12 000,00	1 289,72	0,00	0,00	10 710,28
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	1,33	0,00	0,00	8,67
65888	Autres	10,00	1,33	0,00	0,00	8,67
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		55 618 131,26	54 721 298,61	881 311,93	0,00	15 520,72
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		55 658 131,26	54 721 298,61	881 311,93	0,00	55 520,72
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	5 195,62	5 195,62			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 195,62	5 195,62			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 195,62	5 195,62			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 195,62	5 195,62			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		55 663 326,88	54 726 494,23	881 311,93	0,00	55 520,72
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		256 237,92				

Accusé de réception en préfecture
N° 2022327-totem-DE
Date de réception en préfecture : 21/06/2022

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture

075-200021624-20230621-202327-totem-DH

Date de réception préfecture : 21/06/2023

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES****A2**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 000,00	5 740,40	0,00	0,00	259,60
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	300,00	0,00	0,00	-300,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	6 000,00	5 440,40	0,00	0,00	559,60
70	Produits services, domaine et ventes div	22 190 799,79	16 872 541,81	1 560,00	0,00	5 316 697,98
70688	Autres prestations de services	21 840 799,79	16 495 752,20	0,00	0,00	5 345 047,59
70878	Remb. frais par d'autres redevables	350 000,00	376 789,61	1 560,00	0,00	-28 349,61
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	31 154 999,98	29 979 000,00	6 000,00	0,00	1 169 999,98
74748	Participat° Autres communes	24 750 000,00	23 873 000,00	6 000,00	0,00	871 000,00
74758	Participat° Autres groupements	6 404 999,98	6 106 000,00	0,00	0,00	298 999,98
75	Autres produits de gestion courante	0,00	8 681 475,13	0,00	0,00	-8 681 475,13
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	8 681 475,13	0,00	0,00	-8 681 475,13
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		53 351 799,77	55 538 757,34	7 560,00	0,00	-2 194 517,57
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 567 765,03	2 266 496,63	0,00	0,00	301 268,40
7711	Dédits et pénalités perçus	2 110 426,00	2 110 426,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	3 200,81	0,00	0,00	-3 200,81
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	457 339,03	152 869,82	0,00	0,00	304 469,21
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		55 919 564,80	57 805 253,97	7 560,00	0,00	-1 893 249,17
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		55 919 564,80	57 805 253,97	7 560,00	0,00	-1 893 249,17
Pour information		0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202327-totem-D
Date de réception préfecture : 21/06/2023

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES****B1**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	5 580,02	0,00	0,00	5 580,02
2051	Concessions, droits similaires	5 580,02	0,00	0,00	5 580,02
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	21 301,40	1 605,05	0,00	19 696,35
2181	Installat° générales, agencements	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 301,40	1 605,05	0,00	8 696,35
2184	Mobilier	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		26 881,42	1 605,05	0,00	25 276,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	105 000,00	35 000,00	0,00	70 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	105 000,00	35 000,00	0,00	70 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		105 000,00	35 000,00	0,00	70 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		131 881,42	36 605,05	0,00	95 276,37
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		131 881,42	36 605,05	0,00	95 276,37
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	60 000,00	25 000,00	0,00	35 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		60 000,00	25 000,00	0,00	35 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		60 000,00	25 000,00	0,00	35 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	5 195,62	5 195,62		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	614,70	614,70		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 580,92	4 580,92		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 195,62	5 195,62		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 195,62	5 195,62		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		65 195,62	30 195,62	0,00	35 000,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		66 685,80			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET		Accusé de réception en préfecture 075-200021624-20230621-202327-totem-D Date de réception préfecture : 21/06/2023
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202327-totem-D
Date de réception préfecture : 21/06/2023

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €			2010-02-25
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS	5	25/02/2010
L	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DIVERS	10	25/02/2010
L	MOBILIER	10	25/02/2010
L	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	SUBVENTIONS RECUES	15	13/09/2012
L	SUBVENTIONS VERSEES	30	19/10/2016

Accusé de réception en préfecture

075-200021624-20230621-202327-tolem-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

IV

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture

075-200021624-20230621-202327-tolem-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

IV

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 195,62	III 5 195,62
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		5 195,62	5 195,62
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28181	Installations générales, aménagt divers	614,70	614,70
28183	Matériel de bureau et informatique	4 580,92	4 580,92
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 195,62	0,00	66 685,80	0,00	71 881,42

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 71 881,42
Solde	V = IV – II (3) 71 881,42

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,00	6,00	4,00	2,00	6,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		8,00	0,00	8,00	6,00	2,00	8,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	739	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – REGIE AUTONOME VELIB' - CA - 2022

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercices : 104 ;

Nombre de membres présents ou représentés : **53**

Vote : Pour : **53** Contre : **0** Abstention : **0**

Date de la convocation : le 14 juin 2023.

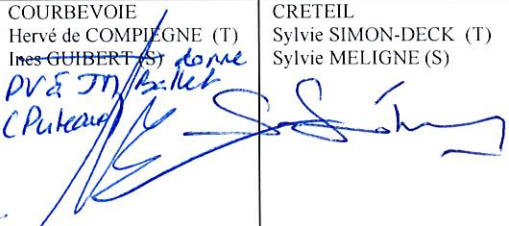
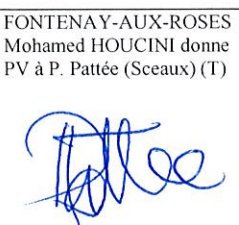
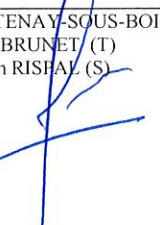
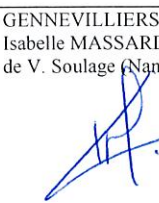
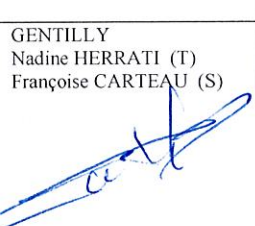
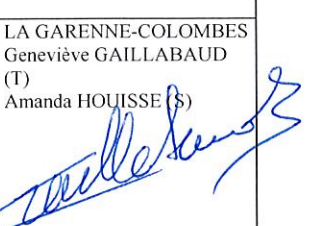
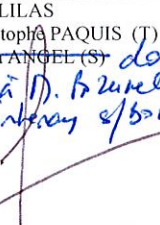
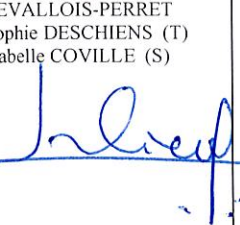
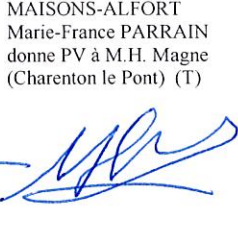
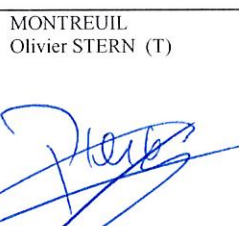
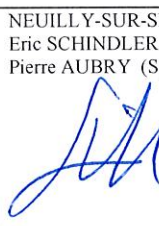
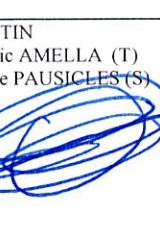
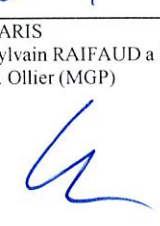
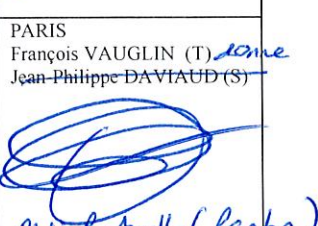
Présenté par le Président, le 20 juin 2023.

Délibéré par le Comité syndical Autolib' et Velib' Métropole, réuni en session plénière,
le 20 juin 2023

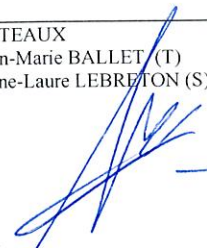
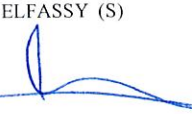
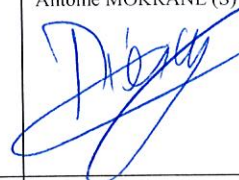
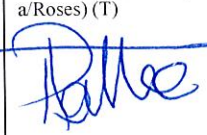
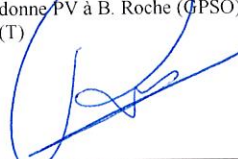
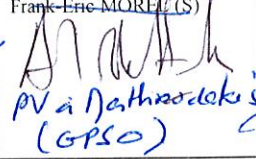
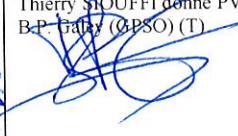
Les membres du Comité syndical

ALFORTVILLE Luc CARVOUNAS (T) Emmanuel SEROT (S)	ANTONY Perrine PRECETTI (T) Edouard KALONJI (S)	ARCUEIL Simon BURKOVIC (T) Clothilde GALHIE-LOUISE (S)	ARGENTEUIL Jean-François PLOTEAU (T) Ouissam MECHRIAN (S)	ASNIERES-SUR-SEINE Frédéric SITBON a le PV de P. Pinard (Clichy) (T) Thierry-Michel ISOARD (S)
AUBERVILLIERS Zahia BOUZIDI (T) Cédric SCHROEDER (S)	AULNAY-SOUS-BOIS Matthieu TELLIER (T) Daouda SANOGO (S)	BAGNEUX Bruno TUDER donne PV a S. Besnard (Cachan) (T)	BAGNOLET Edith FELIX (T) Anne DE RUGY (S)	BEZONS Michèle VASIC (T) Dejan KRSTIC (S)
BIEVRES Anne PELLETIER-LE BARBIER (Maire) (T)	BOBIGNY Sonia AIROUCHE (T)	BOIS-COLOMBES Stephanka TOUSSAINT (T) Pierre CROSNIER LECONTE (S)	BONDY Laurent COTTE (T) Théo Alexandre FONSECA (S)	BOURG-LA-REINE Cédric NICOLAS (T) Tristan LEGENDRE (S)
BRY-SUR-MARNE Pierre LECLERC (T) Augustin KUNGA (S)	CACHAN Samuel BESNARD a le PV de B. Tuder (Bagneux) (T)	CHAMPIGNY-SUR-MARNE Yann VIGUIE (T)	CHARENTON-LE-PONT Marie-Hélène MAGNE a le PV de M.F. Parrain (Maisons- Alfort) (T)	CHATENAY-MALABRY Marc FEUGERE a le PV de JP Mordefroid (Verrières-le- Buisson) (T)
CHATILLON Andy KANGOUD (T) Elodie DORFIAC (S)	CHOISY-LE-ROI Kristian BOLLE (T) Sabrina FONTAINE (S)	CLAMART Serge KEHYAYAN (T) Jean-Jacques Le ROUX (S)	CLICHY-LA-GARENNE Patrice PINARD donne PV à F. Sitbon (Asnières) (T)	COLOMBES Léopold MICHALLET (T) Maxime CHARREIRE (S)

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – REGIE AUTONOME VELIB' - CA - 2022

COURBEVOIE Hervé de COMPIEGNE (T) Ines GUILBERT (S) <i>donne PV à J. B. B. (Puteaux)</i> 	CRETEIL Sylvie SIMON-DECK (T) Sylvie MELIGNE (S) 	DRANCY Jean-Luc MILLARD donne PV à S. Merchat (Enghien les Bains) (T) 	DUGNY Quentin GESELL (Maire) (T)	ENGHIEN-LES-BAINS Sophie MERCHAT a le PV de J.L. Millard (Drancy) (T) 
EPINAY-SUR-SEINE Marius TCHENDJOU (T) Farid BENYAHIA (S) 	FONTENAY-AUX-ROSES Mohamed HOUCINI donne PV à P. Pattée (Sceaux) (T) 	FONTENAY-SOUS-BOIS Marc BRUNET (T) Yoann RISHAL (S) 	GARCHES Thierry MARI (T) Bruno GUERRA (S)	GENNEVILLIERS Isabelle MASSARD a le PV de V. Soulage (Nanterre) (S) 
GENTILLY Nadine HERRATI (T) Françoise CARTEAU (S) 	IVRY-SUR-SEINE Clément PECQUEUX (T) Maryse DORRA (S)	JOINVILLE-LE-PONT Laura MANACH (T) Brahim BAHMAD (S)	JUVISY-SUR-ORGE Jacques GODRON (T) Valerie ROQUES (S)	LA GARENNE-COLOMBES Geneviève GAILLABAUD (T) Amanda HOUISSE (S) 
LE BLANC-MESNIL Gabriel GALIOTTO (T) Pierre André THEVENOT (S)	LE BOURGET Catarina MONTEIRO (T) Denis DESRUMAUX (S)	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT Marie-Laure MAJOU (T) Richard DELEPIERRE (S)	LE KREMLIN-BICÊTRE Frédère RAYMOND (T) Sidi CHIAKH (S)	LE PLESSIS-ROBINSON Benoit BLOT (T) Bernard FOISY (S)
LE PLESSIS TRÉVISE Marc FROT (T) Nicolas DOISNEAU (S)	LE PRÉ SAINT-GERVAIS Laurent BARON (T) Claudilhe CHOFRUT (S)	LES LILAS Christophe PAQUIS (T) Sonia ANGEL (S) <i>donne PV à D. B. B. (Chantilly & Bois)</i> 	LEVALLOIS-PERRET Sophie DESCHIENS (T) Isabelle COVILLE (S) 	MAISONS-ALFORT Marie-France PARRAIN donne PV à M.H. Magne (Charenton le Pont) (T) 
MALAKOFF Farid HEMIDI (T) Dominique TRICHET-ALLAIRE (S)	MONTREUIL Olivier STERN (T) 	MONTRouGE Paul-André MOULY (T) Matthieu DEVRIENDT (S)	NANTERRE Vincent SOULAGE donne PV à I. Massard (Gennevilliers) (T) 	NEUILLY-SUR-SEINE Eric SCHINDLER (T) Pierre AUBRY (S) 
NOGENT-SUR-MARNE Antoine GOUGEON (T) Sébastien EYCHENNE (S)	NOISY LE SEC Florent LACAILLE-ALBIGES (T) Monique GASCOIN (S)	PANTIN Pierrie AMELLA (T) Pierre PAUSICLES (S) 	PARIS Sylvain RAIFAUD a le PV de P. Ollier (MGP) 	PARIS François VAUGLIN (T) <i>donne PV à P. Amella (Pantin)</i> Jean-Philippe DAVTAUD (S) 

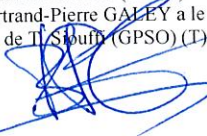
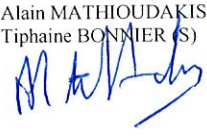
AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – REGIE AUTONOME VELIB' - CA - 2022

PUTEAUX Jean-Marie BALLEZ (T) Anne-Laure LEBRETON (S) 	ROMAINVILLE Julie LEFEBVRE (T) Marc ELFASSY (S) 	RUEIL-MALMAISON Frédéric SGARD (T) Philippe D'ESTAINTOT (S)	RUNGIS Patrick LEROY (T) Martin JARDILLIER (S)	SACLAY Claude MAJEUX (T) Huguette BOSESE (S)
SAINT-CLOUD Capucine du SARTEL (T) Laurent MONJOLE (S) 	SAINT-DENIS Christophe PIERCY (T) Antoine MOKRANE (S) 	SAINT-GRATIEN Julien BACHARD (Maire) (T)	SAINT-MANDÉ Tiffany CULANG (T) Olivier DAMAS (S) 	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS Philippe CIPRIANO (T) Sylvain BERRIOS (S)
SAINT-MAURICE Michel BUDAKCI (T) Cédric DAMIEN (S)	SAINT-OUEN Sabrina DECANTON (T) Paul MANON (S) donne PV à J. Lefebvre (Chatenay-Malabry) 	SCEAUX Patrice PATTEE a le PV de M. Houcini (Fontenay a/Roses) (T) 	SUCY-EN-BRIE Marie-Carole CIUNTU (Maire) (T)	SURESNES Amirouche LAIDI (T) Sophie de LAMOTTE (S) 
VAUCRESSON Nicolas MOREAU (T) Romain CARAYOL (S)	VELIZY-VILLACOUBLAY Nathalie BRAR-CHAVEAU (T)	VERRIERES-LE-BUISSON Jean-Paul MORDEFROID donne PV à M. Feugere (Chatenay-Malabry) (T) 	VERSAILLES Emmanuel LION (T) Eric DUPAT (S) donne PV à La Garenne-Colbert 	VILLEJUIF Thierry DUBOC (T) Mostefa SOFI (S) 
VILLENEUVE-LA-GARENNE Emmanuelle RASSABY (T) Alain-Xavier FRANÇOIS (S)	VINCENNES Robin LOUVIGNÉ (T) Nicolas LECOMTE (S) 	VITRY-SUR-SEINE Abdallah BENBETKA (T) Laurence JEANNE (S)	YERRES Jean-Claude le ROUX (T) Jean-Paul REGEASSE (S)	GRAND PARIS GRAND EST PAVILLONS S/BOIS - CLICHY SOUS BOIS (GPGE) Philippe DALLIER (T) Samira TAYEBI (S)
GRAND PARIS GRAND EST LE RAINCY (GPGE) Didier BELOT (S)	GRAND PARIS GRAND EST LIVRY GARGAN (GPGE) Henri CARRATALA donne PV à O. Carel (GPGE) (T)	GRAND PARIS GRAND EST MONTFERMEIL (GPGE) Alain SCHUMACHER (T) Marie-Claude HUART (S)	GRAND PARIS GRAND EST NEUILLY-PLAISANCE (GPGE) Mickaël RIGAULT (T) Pascal BUTIN (S)	GRAND PARIS GRAND EST NOISY-LE-GRAND (GPGE) Antoine PIROLI (T) Pascal LAGUILLY (S)
GRAND PARIS GRAND EST ROSNY-SOUS-BOIS (GPGE) Olivier CAREL a le PV de H. Carratala GPGE (S)	GRAND PARIS SEINE OUEST ISSY-LES- MOULINEAUX (GPSO) David DAOULAS (T) Philippe KNUSMANN (S)	GRAND PARIS SEINE OUEST MEUDON (GPSO) Patrick DE LA MARQUE donne PV à B. Roche (GPSO) (T) 	GRAND PARIS SEINE OUEST SEVRES (GPSO) Pascale FLAMANT (T) donne Frank-Eric MOREL (S) 	GRAND PARIS SEINE OUEST VILLE D'AVRAY (GPSO) Thierry SIOUFFI donne PV à B.P. Gaby (GPSO) (T) 

SL

Accusé de réception en préfecture
075-200021624-20230621-202327-totem-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – REGIE AUTONOME VELIB' - CA - 2022

GRAND PARIS SEINE OUEST BOULOGNE- BILLANCOURT (GPSO) Bertrand-Pierre GALEY a le PV de T. Stouff (GPSO) (T) 	GRAND PARIS SEINE OUEST BOULOGNE- BILLANCOURT (GPSO) Alain MATHIOUDAKIS (T) Tiphaine BONNIER (S) 	GRAND PARIS SEINE OUEST CHAVILLE (GPSO) Hervé LIEVRE donne PV à L. Mauvarin (GPSO) (T) 	GRAND PARIS SEINE OUEST VANVES (GPSO) Bernard ROCHE a le PV de De La Marque (GPSO) (T) 	GRAND PARIS SUD EST AVENIR LIMEIL- BREVANNES Laurent CATHALA (Président) (T)
Région ÎLE-DE-FRANCE Alix BOUGERET (T) Delphine BURKLI (S)	Département des Hauts-de- Seine Jean-Christophe FROMANTIN (T) Eric BERDOATI (S)	Département du Val-de- Marne Françoise LECOUFLE (T) Déborah MUNZER (S)	LA METROPOLE DU GRAND PARIS Patrick OLLIER donne PV à S. Raifaud (Paris) (T) 	LA METROPOLE DU GRAND PARIS Christophe NAJDOVSKI (T) Djeneba KEITA (S) donne PV à Nichalab (GPSO) (S) 
S (D)	CONSEIL DE T			

Le MAUVRIN



GPSO